613 (2008-2009) — N° 4

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

27 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE ET DU CINÉMA

PAR **MM. ALAIN ONKELINX ET PHILIPPE FONTAINE.**

(1)Voir Doc. n°613 (2008-2009) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1 Exposé introductif de Mme la ministre Laanan 4

1.1 DO 11 – Affaires générales 4

1.2 DO 14 – Programme 4 – Promotion culturelle internationale 4

1.3 DO 15 – Programme 2 - Infrastructures culturelles 5

1.4 DO 20 - Affaires générales – Culture 5

1.5 DO 21 - Arts de la scène 6

1.6 DO 22 - Livre 6

1.7 DO 23 – Programme 3 -Education permanente 7

1.8 DO 24 – Patrimoine et Arts plastiques 7

1.9 DO 25 - Audiovisuel et multimédia. 7

2 Exposé introductif de M. le ministre Tarabella 8

3 Exposé de M. Grimau, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes 9

3.1 Audiovisuel (DO 25) – Programme 3 – Radio et télévision – AB 81.04.31 – Prises de participation dans la SA Sonuma : 1,0 million EUR 9

3.2 2. Projet de dÉcret contenant le budget Géneral des depenses pour l'annÉe 2009 9

3.3 Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport 9

4 Réponses de Mme la ministre Laanan à la Cour des Comptes 10

5 Discussion générale 10

6 Réponses de Mme la ministre Laanan 11

7 Réponses de M. Tarabella, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale 12

8 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences de la Commission 12

8.1 Division orgranique 11 – Affaires générales – Secrétariat 12

8.2 Division organique 14 –Relations internationales et Actions du Fonds social européen . . 12

8.3 Division organique 15 –Infrastructures de la santé et des affaires sociales, de la culture et du sport. 12

8.3.1 Division organique 20 – Affaires générales culture 13

8.3.2 Division organique 21 – Arts de la scène 15

8.3.3 Division organique 22 – Livre 17

8.3.4 Division organique 23 – Jeunesse et éducation permanente 17

8.3.5 Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques 20

8.3.6 Division organique 25 20

9 Votes 23

ANNEXE 1 - DO 21 - LISTE **25**

ANNEXE 2 - SUBVENTIONS AUX AB 33.03 ET 33.09 **27**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma a procédé, au cours de sa réunion du 27 novembre 2008(2) , à l'examen du Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 – partim pour les matières qui relèvent de ses compétences (Doc. 613 (2008-2009) n°1).

1 Exposé introductif de Mme la ministre Laanan

C'est aujourd'hui la dixième fois (si l'on compte les ajustements) que la ministre se présente devant la Commission pour défendre les budgets des matières culturelles et audiovisuelles. Dix occasions qu'elle a eu de dire combien ces matières étaient importantes et que les budgets qui les financent étaient en constante évolution.

Cette année encore ses budgets continuent à progresser. Elle déclare ne pas être mécontente du résultat.

Pour le budget 2009, les budgets qu'elle gère augmentent à nouveau de plus de 38 millions. Soit une augmentation de près de 8 %. Bien au-delà de la simple indexation des crédits, fixée à 2,7 %.

Depuis 2004, les crédits afférents aux matières de la culture, de l'éducation permanente et de l'audiovisuel ont progressé de plus de 104 millions.

Ceci a permis, comme elle s'y était engagée, à mettre en œuvre le plan « Priorités Culture » adopté par le Gouvernement à la suite des Etats Généraux de la Culture et en particulier le refinancement :

— des Centres culturels locaux et des Centres culturels régionaux, véritables ensembliers des politiques de développement culturel territorialisées ;

— des projets intersectoriels ;

— de la création artistique en général et des artistes émergents en particulier ;

— de la créativité et des pratiques artistiques en amateur ;

— de l'inscription de l'architecture de qualité au cœur des politiques culturelles ;

— de la sauvegarde et de la valorisation de notre patrimoine par un refinancement des musées et par un programme de numérisation, tant en culture que dans le domaine audiovisuel ;

— de la promotion et de la diffusion de notre patrimoine littéraire et artistique ;

— des mesures et associations qui favorisent l'accès de tous à la culture et aux savoirs, qui favorisent la participation de tous par des actions créatives et citoyennes ;

— de la production cinématographique et audiovisuelle ;

— des services publics de la radio et télévision que sont la RTBF et les télévisions locales ;

— de la Médiathèque et de sa reconversion.

1.1 DO 11 – Affaires générales

Hormis l'indexation des crédits de l'Observatoire des politiques culturelles et du Conseil supérieur de l'Education aux médias, il n'y a aucun changement par rapport à l'initial 2008.

1.2 DO 14 – Programme 4 – Promotion culturelle internationale

Les crédits relatifs à la « promotion culturelle internationale » ont été transférés dans un souci de cohérence au sein de la division organique 21 où ils se trouvaient antérieurement. Il faut savoir que

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :
Mme Bonni, M. Devin, M. Ficheroulle, M. Janssens, M. Milcamps, M. Onkelinx, M. Pirlot
Mme Cassart-Mailleux, M. Fontaine, M. Meurens, M. Miller (Président), M. Wahl
M. Di Antonio, M. Langendries, M. Procureur
On assisté aux travaux de la Commission :
Mme Bouarfa, M. Elsen, Mme Fassiaux-Looten, : membres du Parlement
Mme Laanan, Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel
M. Ankaert, directeur de cabinet de Mme la ministre Laanan
Mme Lahaye, directrice de cabinet adjointe de Mme la ministre Laanan
M. Vosters, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Laanan
M. Breckpot, conseiller budgétaire de Mme la ministre Laanan
M. Tarabella, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale
M. Voisin, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre Tarabella
M. Duriau, collaborateur au cabinet de M. le ministre Tarabella
Mmes Drèze et Leprince, expertes du groupe PS
Mme Kempeneers, experte du groupe MR
M. Hayois, expert du groupe cdH
Mme Bernard, experte du groupe cdH
Mme Tilman, experte du groupe cdH

les Agences Wallonie Bruxelles Musique, danse et Théâtre sont co-gérées et cofinancées par la direction générale de la Culture et le CGRI. Depuis leur intégration au budget du Secrétariat général, ces allocations de base n'ont plus été réalimentées quels que soient leurs besoins. Cela signifie que cette logique de regroupement était inopérante. Elle en a tiré les conclusions.

1.3 DO 15 – Programme 2 - Infrastructures culturelles

Cette division organique enregistre une diminution de 648.000 euros en terme d'ordonnancement et de 354.000 euros en terme d'engagement.

Ceci s'explique par :

— la diminution de la charge d'intérêts et d'emprunt de la ligne de crédit relative aux investissements culturels,

— le transfert en DO 20 sur l'AB nominative des Grignoux de 176.000 euros représentant la charge d'emprunt,

— le transfert en DO 24 sur l'AB du Mac'S du montant de la garantie totale antérieurement prise en charge par l'infrastructure

— La diminution du crédit variable dédicacé aux investissements cofinancés par le FEDER. Nous sommes en effet en début de période de programmation et en 2009 peu d'investissement seront en vitesse de croisière.

1.4 DO 20 - Affaires générales – Culture

Les crédits de cette division organique augmentent plus de 14 millions d'euros, soit + 17 %.

Cette majoration s'explique principalement par la progression des moyens dévolus au financement de l'emploi dans le secteur socioculturel. Cette année ces moyens augmentent, conformément à l'accord conclu avec les partenaires sociaux, de plus de 8 millions d'euros.

Les autres augmentations principales de cette DO portent sur :

— Les **Centres culturels**, tout d'abord. Elle a été soucieuse de ce secteur où la quasi-totalité des contrats programme viennent à échéance le 31 décembre prochain. La Commission connaît les difficultés financières des communes pour l'instant. Les 95 Centres culturels se tournent donc légitimement vers la Communauté comme leur dernier rempart pour leur assurer les moyens de leur développement. Il faut se rendre compte de ce que les Centres représentent les réels ensembliers de toutes les politiques culturelles à l'échelle communale. Elle a donc considéré que c'était sa première priorité de trouver les budgets qui leur sont nécessaires et parallèlement elle a entrepris avec la 3 C, avec l'administration et avec les organisations représentatives des utilisateurs agréés un travail d'actualisation des concepts fondateurs de ce secteur et une réforme de sa réglementation. Elle est particulièrement fière non seulement d'avoir pu dégager les crédits préconisés mais aussi de ne pas devoir phaser sur quatre ans l'augmentation qui leur est allouée ainsi que cela s'est fait à plusieurs reprises précédemment. Les moyens dédicacés aux centres culturels augmentent hors index de 3,3 millions d'euros,

— La dotation de la **COCOF** a été indexée une fois encore pour les matières culturelles à raison de 256.000€ ,

— Le budget de cette division organique est aussi marqué par la création d'allocations de base en lien avec « Priorités culture ». Elle a tenu en effet à dédicacer une allocation de base aux **cultures urbaines et émergentes** et à y affecter des moyens qui vont les aider à soutenir ce travail resté injustement dans l'ombre. Par transfert, elle y rassemble les montants précédemment alloués à Lézards urbains, à Recyclart et à la Zinneke Parade et elle a par ailleurs plus que doublé le budget de sorte qu'il s'élève déjà à 722.000€ destinés à soutenir davantage la professionnalisation de cette création, sa diffusion et sa promotion. L'AB 33.04.13 symbolise la reconnaissance officielle de ces nouvelles formes de langages.

— De même une AB 33.05.13 est nominativement dévolue au soutien de l'asbl **Orbitale** qui contribuera à la revitalisation de la Ville basse à Charleroi par l'installation rue Navez d'un rassemblement de jeunes associations qui ensemble ont déjà fait leur preuve par l'organisation de festivals tel que Livresse, « Mai'tallurgie, Rafales, etc. . . .

— L'ab 33.10.13 qui n'avait jusqu'ici jamais été alimentée jusqu'ici, est pourvue cette année d'un crédit de 50.000€ pour répondre, le cas échéant, aux réglementations européennes qui exigent une contrepartie en numéraire des

Etats membres dans les **programmes européens de développement régional**.

— Il ne faut pas s'étonner que le subside alloué en 2009 à la « Fondation **Mons 2015** » soit réduit à l'initial d' 1.500.000 € . Ce montant a été anticipé sur le budget ajusté 2008. Les engagements pris par le gouvernement sont ainsi respectés.

1.5 DO 21 - Arts de la scène

Les moyens de cette DO augmentent globalement de 5.713.000 euros, soit une augmentation de plus de 7 %.

Au-delà de la seule indexation des crédits qui représente 2.159.000 euros, les principales augmentations portent sur la mise en œuvre des objectifs fixés par « Priorités culture » :

— L'application de **paliers artistiques** dans les contrats-programmes. Outre le refinancement des institutions, elle a dégagé des budgets utiles au conventionnement d'une série de compagnies de théâtre adulte, de théâtre action et au renouvellement des contrats programmes de compagnies jeune public

— globalement le secteur du **théâtre jeune public** bénéficie d'un refinancement de 200.000€ . Elle a également défendu des moyens nouveaux pour soutenir des compagnies qui ont reçu un avis positif du conseil compétent compte tenu de la qualité artistique de leur projet et leur reconnaissance nationale et internationale

— quant aux **Arts du cirque, de la rue et arts forains**, des crédits nouveaux lui permettront de stabiliser Feria Musica et de renforcer son appui à certains festivals après avis du conseil consultatif,

— renforcement de l'**aide à la création** dans tous les secteurs y compris la musique classique et contemporaine,

— son attention au secteur des musiques non classiques est confirmée. Elle se concrétise cette année au niveau du programme 1 par une augmentation des moyens dédiés à la **diffusion** et, dans le programme 3 de la DO 21, au **développement des labels**,

— elle a prévu des crédits nouveaux au soutien aux compositeurs, aux ensembles et aux éditeurs des secteurs de la **musique classique et contemporaine**,

— comme elle a déjà eu l'occasion de le dire, les agences **Wallonie Bruxelles Théâtre/Danse et Wallonie Bruxelles Musiques** sont rapatriés sur le programme 5 de la DO 21. Elle a également refinancé ces agences car le déploiement de leur travail dans de nombreux festivals et bourses étrangères nécessite des moyens complémentaires pour promouvoir de manière identique les différents secteurs artistiques dont elles s'occupent.

1.6 DO 22 - Livre

Les moyens consacrés aux secteurs de la lecture publique, des lettres et du livre augmentent de plus de 6 %, soit une augmentation de plus de 1 million d'euros.

Cette augmentation est principalement axée sur le développement du secteur de la lecture publique avec une progression des moyens des bibliothèques de plus de 800.000 euros au-delà de l'index. Ceci permettra le passage vers la mise en œuvre du décret sur la lecture publique que je compte vous présenter au printemps. Si celui-ci ne sera d'application qu'en 2010, le soutien de nouveaux plans de développement de la lecture (actuellement 25 plans pluriannuels sont déjà en cours) et de formations du personnel des bibliothèques à ce nouveau type de gestion stratégique et d'action sera financée grâce à cette augmentation.

Le décret relatif au subventionnement de l'emploi dans les secteurs non marchand l'a conduit à modifier le mode de présentation des crédits. Les allocations de base distinguent à présent d'une part les subventions pour les frais de personnel (AB. 33.10.15 pour les asbl et 43.09.15 pour les bibliothèques de droit public) et d'autre part les subventions de fonctionnement (AB 33.11.15 pour les asbl et 43.12.15 pour les bibliothèques de droit public). Ce correctif facilitera la gestion administrative. Il montre par ailleurs le traitement privilégié des bibliothèques de droit privé qui par ailleurs représente moins de 20% des bibliothèques au total.

Dans le secteur du livre, hormis l'indexation des crédits, l'évolution est également positive à hauteur de 150.000 euros, affectés à la promotion de la lecture, des auteurs et illustrateurs de jeunesse ainsi qu'au soutien des librairies labellisées. Par ailleurs, l'AB consacrée aux ouvrages de sciences humaines n'avait jusqu'ici jamais alimentée. A la demande du Conseil du livre, elle a affecté un montant de 51.000€ cette année.

1.7 DO 23 – Programme 3 -Education permanente

Les moyens nécessaires au secteur de l'éducation permanente et des pratiques artistiques en amateur progressent de presque 4 millions, soit + 15,79 %.

Outre l'indexation normale des moyens (679.000 euros), cette majoration s'explique par :

— des moyens supplémentaires affectés à l'application du décret de 2003 : +2,2 millions. Ceux-ci vont permettre le financement :

— du 4ème train de reconnaissances soit : 89 associations ex 76,

— le passage de conventions en contrat-programme après évaluation,

— la signature de nouvelles conventions,

— le paiement des six mois de préavis du personnel des associations qui ont perdu leur reconnaissance et ce en raison de la fin de la période transitoire qui garantissait le maintien de la subvention jusqu'au 31 décembre 2008.

— un soutien accru pour la créativité et les pratiques artistiques en amateur : +500.000 euros

1.8 DO 24 – Patrimoine et Arts plastiques

L'augmentation de cette division organique est de plus de 1,8 millions, soit + 13,5 %.

En dehors de l'indexation des moyens, les augmentations sont centrées tout d'abord sur le développement d'une réelle politique muséale :

— 840.000 euros ont été consacrés à la mise en œuvre du décret.

– Un premier train de reconnaissance de musées et d'institutions muséales a été accordé en 2008 et déjà préfinancé vu qu'elle en avait les moyens. Il faut savoir que légalement l'impact financier des reconnaissances porte sur l'année n+1, soit en l'occurrence 2009.

– Un deuxième train de reconnaissance doit lui parvenir incessamment de sorte qu'elle va pouvoir déjà augmenter anticipativement leurs subventions en 2009 et permettre des mises en conformité.

– Les reconnaissances conditionnées, décidées l'an dernier, ont un impact en 2009 si la condition suspensive est rencontrée.

– 260.000 euros de majoration pour le secteur des arts plastiques

– 180.000 euros supplémentaires pour la réalisation d'expositions de prestige en cofinancement avec le FEDER,

– Une augmentation des moyens alloués aux actions de médiation du Mac'S,

– Une majoration de l'aide aux éditeurs en lien avec la nécessité de mieux diffuser et promotionner ce type de publications de qualité,

– Une concentration des moyens sur les centres d'art contemporains.

– Elle a en outre renforcé le programme 3 qui rassemble les moyens dévolus aux organismes et projets à double identité à savoir muséale et artistique contemporaine.

1.9 DO 25 - Audiovisuel et multimédia.

Pour cette division organique les moyens augmentent globalement de plus de 12 millions d'euros, soit presque 5 % d'augmentation.

Ceci s'explique notamment par l'indexation des moyens de différentes institutions, telle que prévues par décret, contrat-programme ou de gestion et décisions du Gouvernement :

— Médiathèque

— Centre du cinéma et de l'audiovisuel

— RTBF

— TV5 MONDE

— les 12 TVL

— Centre d'aide à la presse écrite.

Conformément au contrat de gestion, la dotation à la RTBF a également été majorée de 2 % au-delà de cet index dès lors que les marges budgétaires étaient suffisantes.

Mais les augmentations qui sont proposées vont aussi au-delà de simples indexations et constituent des décisions prises sur base des marges politiques 2009.

Les majorations les plus importantes sont relatives à :

— La participation de la Communauté française à TV5 MONDE qui augmente de 1 million

— L'inscription d'un crédit de 200.000 euros pour faciliter la reprise des centres de prêt de la Médiathèque par des structures locales

— Des moyens supplémentaires sont prévus pour revoir le contrat de financement du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, compte tenu de la complexification de ses missions

— Une dotation du CCA augmentée de 1 million pour les aides à la production et à la promotion de notre cinéma, complétée par une enveloppe de 450.000 euros pour des coproductions avec le VAF

En **conclusion**, ce dernier budget de la législature a encore une fois été marqué par l'augmentation des moyens accordés à la culture et à l'audiovisuel.

Il faut s'en réjouir car cet effort n'est pas isolé et s'ajoute à ceux déjà fait depuis son arrivée à la tête de ces départements.

Depuis son arrivée en juillet 2004 les budgets de la culture et de l'audiovisuel ont augmenté de 26 %. Cette augmentation est de loin supérieure à celle du budget général des dépenses sur la même période qui n'est que de 15 %.

2 Exposé introductif de M. le ministre Tarabella

Pour cette dernière année de législature, le projet de budget que le ministre présente, marque à nouveau son souhait d'impliquer tous les jeunes dans notre société, et ce en jouant sur l'ensemble des leviers dont il dispose.

Cette ligne de force se retrouve aussi bien dans les crédits accordés au secteur de la Jeunesse, qui auront doublés depuis 2004, que dans l'enveloppe dégagée pour augmenter l'offre de l'Enseignement de Promotion sociale en vue de renforcer l'insertion socioprofessionnelle, et que même dans le budget affecté à la Formation en alternance par la Région wallonne.

Pour en revenir à la Jeunesse, l'élaboration du Budget 2009 a été l'occasion d'un nouveau renforcement du soutien à ce secteur, qui voit son budget passer de 21,9 à 27,1 millions €, soit une augmentation de plus de 5 millions €. Il s'agit d'un refinancement sans précédent pour ce département, après celui déjà historique de l'an dernier.

Les organisations de jeunesse réussissent depuis des années à mobiliser un nombre conséquent de jeunes qui de par leur implication dans ces associations font l'expérience précieuse d'une participation citoyenne. Ce travail remarquable n'était cependant pas reconnu à sa juste valeur. Les Organisations de Jeunesse étaient sous financées depuis des années.

En effet, le volet financier du décret du 20 juin 1980 n'avait jamais été appliqué dans son intégralité et il était devenu indispensable d'investir davantage dans ces associations.

Un premier effort en leur faveur avait été réalisé à l'occasion du budget 2008. Toutefois, le Gouvernement ayant décidé le 7 mars 2008 de réserver la quasi-totalité des moyens supplémentaires pour soutenir les « mouvements foulards », il convenait de dégager de nouvelles marges pour ne pas mettre en péril l'équilibre du secteur et donner à toutes les organisations de jeunesse des perspectives de développement.

Les moyens nouveaux (2.850.000 €) seront inscrits dans le nouveau décret sur les organisations de jeunesse qui devrait être soumis à votre assemblée début 2009. La concertation préalable avec les représentants du secteur est sur le point d'aboutir et le texte pourra donc, à brève échéance, entamer son parcours législatif.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux gros employeurs de ce secteur, lesquels sont relativement pénalisés par les dispositions du récent « décret emploi ». Une enveloppe complémentaire de 400.000 € a été dégagée afin de compenser pour parties les pertes financières découlant de la structure particulière d'emploi des organisations de jeunesse (un seul permanent pour huit autres emplois).

En outre, les engagements que le Gouvernement avait contractés vis-à-vis de ce secteur mais aussi du secteur des centres de jeunes, tant dans le cadre du PACA que des EGC, seront intégralement rencontrés en 2009.

Concernant la réforme du Conseil de la Jeunesse qui a récemment abouti avec le soutien du secteur et de l'ensemble des partis démocratiques, il convient de donner les moyens à la nouvelle structure, d'assumer pleinement ses nouvelles missions. Des moyens supplémentaires seront donc mis à disposition du Conseil de la Jeunesse de la Communauté française qui prendra le relais du Conseil de la Jeunesse d'Expression Française dès l'année prochaine.

Enfin, le soutien à la formation des animateurs bénévoles des organisations de jeunesse a été considéré comme essentiel par le Gouvernement. Dans cette optique, le taux horaire de ces formations, qui s'élevait à 15 € lors de son entrée en fonction et à 22,50 € en 2008, sera à nouveau augmenté pour atteindre 25 € en 2009.

Pour clore son intervention, le ministre tient encore à souligner que l'effort entamé en 2008 pour la sécurisation et l'embellissement des infrastructures du secteur de la jeunesse sera poursuivi en 2009.

3 Exposé de M. Grimau, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, fondée sur les dispositions de l'article 16 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations sur les projets de décret contenant le second ajustement du budget de l'année 2008 et le budget pour l'année 2009.

Projet de décret contenant le Second Ajustement du budget général des dépenses 2008

Globalement, les moyens d'action et de paiement augmentent de 1,5 % par rapport aux crédits du premier ajustement du budget. Cette augmentation concerne uniquement les crédits non dissociés.

Analyse des programmes

3.1 Audiovisuel (DO 25) – Programme 3 – Radio et télévision – AB 81.04.31 – Prises de participation dans la SA Sonuma : 1,0 million EUR

Les crédits inscrits à cette allocation de base sont destinés à financer la participation de la Communauté française au capital de la société anonyme Sonuma. Son capital s'élève à 40,0 millions EUR, détenu à 50 % par la Région wallonne, à 40 % par la RTBF et à 10 % par la Communauté française. Son objet social est la numérisation et la valorisation des archives audiovisuelles de la RTBF. Les apports de la Région wallonne et de la Communauté française seront effectués en numéraire (20,0 millions EUR pour la Région et 4,0 millions EUR pour la Communauté française). La RTBF apporte en capital la propriété de ses supports d'archives ainsi que du matériel pour une valeur conventionnelle de 16,0 millions EUR.

3.2 2. Projet de dÉcret contenant le budget Géneral des depenses pour l'annÉe 2009

Crédits non dissociés

Les crédits non dissociés, inscrits au présent projet, affichent une augmentation de 230,5 millions EUR (+ 2,8 %) par rapport aux crédits ajustés de l'exercice 2008.

Cette augmentation est la résultante de la croissance des crédits de tous les chapitres du budget, à l'exception de ceux du chapitre I, qui diminuent de 17,4 %.

3.3 Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

L'augmentation (+ 67,2 millions EUR), observée pour ce chapitre, résulte de celle des crédits de toutes les divisions organiques, à l'exception de ceux de la DO 23 – *Jeunesse et éducation permanente*, qui diminuent de 20,8 millions EUR. Les augmentations de crédits les plus marquées concernent les DO 17 – *Aide à la jeunesse* (+ 12,6 millions EUR), 19 – *Enfance* (+ 11,8 millions EUR) et 20 – *Affaires générales – Culture* (+ 44,5 millions EUR).

La majoration des crédits de la DO 20 découle essentiellement de celle de la provision destinée à couvrir l'augmentation salariale du secteur non-marchand (+ 45,9 millions EUR). On notera que la provision inscrite au budget 2008 a déjà fait l'objet d'une répartition entre les différentes allocations de base concernées, par le biais d'un arrêté de réallocation.

Enfin, la diminution des crédits de la DO 23 est essentiellement liée à la réduction (- 15,7 millions EUR) des crédits inscrits à l'article 33.06.31 - *Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret*. Toutefois, cette réduction – par rapport au budget ajusté 2008 – doit être relativisée. En effet, les crédits figurant dans ce dernier budget englobent une partie de la provision susmentionnée, transférée à hauteur de 17,1 millions EUR. On note par ailleurs une diminution des crédits relatifs au subventionnement des organisations de jeunesse et des centres de jeunes (- 5,6 millions EUR). Cette diminution doit également être mise en rapport avec la réallocation dans le budget 2008 d'une partie (9,4 millions EUR) de la provision susvisée.

Pour le deuxième ajustement 2008, il s'agit d'une opération purement technique qui enregistre

les redistributions intervenues en cours d'exercice (dont le transfert des 38 millions de moyens pour l'emploi socioculturel vers les allocations de base fonctionnelles et la redistribution de 1 million de crédits du plan Magellan vers la SONUMA).

Le deuxième ajustement 2008 anticipe également le financement de la Fondation Mons 2015 à hauteur de 1,5 millions qui sont compensés en 2009. Ces moyens ont été pris également à Magellan qui connaît un retard de mise en œuvre par la RTBF.

Ainsi, les comptes 2007 montrent que la FREY et la FERI n'ont investi qu'un peu plus de 4,5 millions et disposent de liquidités pour presque 25 millions. Qu'elles placent certes et qui rapportent des produits financiers. Mais le Gouvernement dans son ensemble a estimé que la Communauté française pouvait, sans mettre en péril le plan d'investissement, retarder son financement en réduisant ses apports de 2,5 millions en 2008 et de 2,3 millions en 2009.

4 Réponses de Mme la ministre Laanan à la Cour des Comptes

Mme la ministre indique qu'elle n'a pas de commentaires à apporter sur l'exposé qui concerne le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009.

5 Discussion générale

M. Wahl prend acte de la satisfaction de Mme la ministre devant l'augmentation de certains postes relevant de ses compétences dans le Budget général pour l'année budgétaire 2009. Force est de reconnaître que celle-ci a eu la possibilité d'augmenter un certain nombre de postes.

Ceci dit, il voudrait apporter un bémol à cet enthousiasme, cela a été dit notamment en Commission du Budget. Il faut bien admettre, et tant mieux, que par le mécanisme actuel, la Communauté française bénéficie de rentrées complémentaires cette année-ci qui lui permet de dépenser plus. Ce n'est pas le résultat d'une bonne gouvernance.

Ce n'est pas ce Gouvernement qui fait que par sa bonne gestion, il y ait eu des possibilités complémentaires en ce qui concerne les budgets de la ministre. On ne peut montrer que sa satisfaction quand on voit un certain nombre de postes dans le budget de la ministre qui ont été augmentés. On peut être quelque peu plus perplexe sur d'autres, et notamment l'augmentation de la dotation à la RTBF. Etait-ce réellement nécessaire de faire cette répartition-là alors que, par ailleurs, pour l'animation dans les bibliothèques publiques, ce poste est en diminution ?

C'est étonnant de voir les choix qui ont été opérés. Ceci dit, l'on est dans un cadre budgétaire et inévitablement, dans ce type de discussion, l'on peut juger qu'il y a un peu plus ou un peu moins sur tel poste. Ce sont des débats qui sont finalement assez marginaux. Ce qui est important au moment du budget, c'est également juger de l'action politique du Gouvernement et du ministre concerné pour ce qu'il a fait avec ses moyens budgétaires.

La ministre a fait un certain nombre de choix, il y en a certains qui sont très bien, on ne peut pas le contester. Il y en a d'autres qui laissent le groupe MR nettement plus perplexe. Des remarques plus approfondies seront faites lors de la séance plénière et une analyse de la politique du Gouvernement et des différents ministres au cours de l'année dernière et sur la législature aura lieu.

M. Di Antonio constate pour s'en féliciter qu'il y a une part importante de l'augmentation qui est attribuée aux activités culturelles. Il serait intéressant d'examiner l'évolution de l'augmentation du budget de la culture depuis le début de la législature.

A propos des centres culturels, il y a une augmentation de 3 millions d'euros. Il regrette cependant l'absence de nouvelles reconnaissances ou de montées de catégories. Il se réjouit par contre du soutien accordé aux politiques locales. De même, il se déclare rassuré par le fait que la Fondation « Mons 2015 » soit davantage soutenue.

En ce qui concerne la Politique du Livre, il se réjouit également de constater une augmentation des moyens. Il considère qu'il y a eu un équilibre sur les cinq années de législature. Le projet de décret sur la lecture publique en cours de concertation avec le secteur devrait bientôt arriver pour examen au Parlement et c'est une bonne nouvelle pour les acteurs.

M. Onkelinx, rapporteur, se réjouit que l'assiette financière de la Communauté française s'élargisse et que des moyens augmentent pour le budget de la culture.

Il ne peut s'empêcher de souligner que le théâtre dialectal voit ses moyens augmenter et félicite la ministre à cet égard comme l'appui qu'elle apporte aux politiques locales. En effet, il n'y a jamais eu, il n'y a pas et il n'y aura pas de prospérité économique et sociale dans un désert culturel.

C'est avec beaucoup de détermination et en se félicitant de ces bonnes nouvelles que le groupe PS soutiendra ce dernier budget de la législature. A l'heure où le contexte général de l'économie mondiale est en crise, la culture démontre à nouveau qu'elle est un facteur de cohésion sociale.

M. Miller, à titre personnel, indique qu'il voudrait tempérer l'euphorie de certains. Il doit y avoir une politique de réflexion sur le budget de la communauté. L'augmentation du budget n'est que le reflet d'une situation économique dégradée de la Wallonie.

Cependant, le groupe MR se réjouit de l'augmentation des moyens attribués aux politiques culturelles. Cela étant, la comparaison avec les années antérieures, si elle doit être faite, devra tenir compte des efforts antérieurs accomplis par les prédécesseurs de la ministre au cours de la législature précédente 1999-2004 notamment.

Si on fait une comparaison entre les deux législatures, on s'apercevra objectivement que les efforts entrepris entre 1999 et 2004 n'auront pas été certes négligeables conclut ce commissaire.

M. Onkelinx, rapporteur, tient à indiquer à M. Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale, combien le groupe PS est heureux de constater une évolution de son budget en augmentation. Cela se marque partout. L'entièreté de l'enveloppe sera distribuée aux jeunes.

M. Elsen tient à souligner que le budget de M. le ministre Tarabella s'élève à 4,3 millions d'euros, ce n'est pas rien. Il est important d'être serein pour des secteurs de la jeunesse.

Il faut aussi souligner le fait que l'on continue à appliquer des dispositions qui avaient été prises par le Gouvernement et le Ministre, en ce compris l'accord du Gouvernement du 7 mars dans ses trois aspects. Chacun se souviendra des grandes discussions et ce n'était vraiment pas banal.

Le ministre a voulu souligner les allocations plus spécifiques qui sont une sorte de ce qu'il appelle une « compensation » au décret emploi en ce qui concerne notamment les organisations de jeunesse. Le but du jeu n'est pas de dire ici qu'il y avait une erreur mais dans les faits, et c'est mathématique, il y avait un certain nombre d'organisations et de gros employeurs étaient en situation un peu difficile.

Il veut souligner aussi, cela fait l'objet d'une allocation spécifique, la bonne arrivée du décret CJEF qui a changé de nom dans l'intervalle. Bonne chose également, c'est l'état d'avancement du projet de décret sur les organisations de jeunesse qui clôturera, en quelque sorte, l'ensemble du dispositif. Il y a sans doute encore quelques concertations à peaufiner pour que le consensus soit global.

Pour éviter toute équivoque, il rappelle que le ministre a dit tout à propos qu'en l'occurrence, les organisations de jeunesse avaient été dans le passé sous-financées. Notamment le décret de 1998 n'a jamais été appliqué dans sa totalité. Il apparaissait assez normal de réajuster et c'est la raison pour laquelle le groupe cdH avait souligné l'importance de pouvoir combler ce sous-financement. On est sur la bonne voie.

6 Réponses de Mme la ministre Laanan

Mme la ministre constate que tous les groupes politiques démocratiques ont relevé le fait que son budget est en augmentation significativement. Le Gouvernement dans son ensemble, a bien compris que l'augmentation des budgets de la culture était une priorité. Elle tient à souligner que son collègue, le ministre de l'Education, bénéficie également de la même augmentation.

A M. Miller, la ministre voudrait dire que sous la législature précédente, on a mis aussi des moyens importants à la disposition de la culture mais il n'y a pas eu d'Etats généraux de la culture avant celle-ci. Ils ont permis d'identifier plus précisément les besoins et éventuellement les quantifier.

A M. Wahl, la ministre souhaite répondre que l'augmentation de la dotation à la RTBF résulte du respect du Contrat de Gestion et d'une augmentation de 2% qui couvre les frais en augmentation de l'emploi, des sports.

A propos de l'animation dans les bibliothèques publiques, elle rappelle les projets pluriannuels qui eux proposent une vision stratégique. Mener une campagne sur une vision annuelle est du court terme.

A M. Di Antonio, elle indique que le budget augmenté permettra comme ce commissaire le souhaite, d'assurer le développement des cultures émergentes. Elle rappelle qu'en 2004, elle a augmenté le secteur des musiques non classiques qui était le parent pauvre. Elle se félicite que sur la durée, des fonctionnaires de son administration aient été tenaces pour monter une politique cohérente et assurer aux cultures émergentes leur place dans le monde culturel de la Communauté française mais aussi à l'international.

En ce qui concerne les contrats-programmes, certains doivent être renouvelés ou finalisés. Elle

cite les Halles de Schaerbeek, l'OPL et le Conseil de la Musique dont on doit revoir les missions.

A propos des centres culturels pour lesquels on n'a pas pu obtenir de nouvelles reconnaissances ou des montées de catégories, elle souligne que ces démarches nécessitent aussi de la part des autorités locales des investissements importants.

M. Wahl, dans sa réplique, déplore qu'une fois de plus, la RTBF qui bénéficie de la plus grande dotation de la Communauté française, ne communique pas son budget ou alors hors des délais légaux.

Mme la ministre rétorque que la RTBF n'est pas un OIP et n'est pas tenue de déposer un budget en annexe du Budget général de la Communauté française. Le meilleur moyen que ce commissaire ait pour l'obtenir, c'est de s'adresser aux membres du Conseil d'Administration désignés par son groupe politique.

7 Réponses de M. Tarabella, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale

M. le ministre déclare se réjouir des commentaires qui viennent d'être faits par les commissaires. Du fait aussi que le budget n'ait pas été mis en cause par la minorité, ni dans le secteur jeunesse ni dans celui de la promotion sociale. Il se réjouit d'avoir pu dégager des moyens supplémentaires par rapport à ceux déjà importants de l'année dernière et d'avoir pu contribuer au refinancement de ce secteur qui en avait besoin.

8 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences de la Commission

8.1 Division orgranique 11 – Affaires générales – Secrétariat

M. Onkelinx, rapporteur, constate, au Programme 1, activité 19, que les crédits relatifs à l'Education aux médias a vu son budget augmenté de 2.000 € . Il sait que cela va permettre d'appliquer le nouveau décret mais souhaite savoir plus précisément à quoi cette augmentation va servir exactement ? Y a-t-il des besoins supplémentaires qui vont être rencontrés ?

Mme la ministre répond qu'avant le décret, elle soutenait à raison de 13.000 € même si la plus grande intervention vient des budgets de l'enseignement et de l'éducation, le secrétariat de ce Conseil de l'Education aux médias. Elle a ajouté des moyens en frais de fonctionnement supplémentaires qui visent à réaliser des outils pédagogiques à l'attention des enseignants, de créer des sites internet, de diffuser vers le grand public, de mettre en place des jetons de présence pour les différents membres parce qu'il y a un travail qui est demandé aux professionnels que l'on souhaite inviter à siéger dans ce Conseil d'Education aux médias.

Pour le reste, en ce qui concerne l'enseignement, cela touche les centres de ressources et le développement d'outils de plus grande envergure. Les moyens sont tout à fait conséquents.

M. Onkelinx, rapporteur, ajoute qu'il souhaiterait simplement obtenir ces précisions de la ministre car il a déjà interpellé le ministre de l'Education.

8.2 Division organique 14 –Relations internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 4 – Promotion culturelle internationale

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

8.3 Division organique 15 –Infrastructures de la santé et des affaires sociales, de la culture et du sport.

Programme 0 – Subsistance

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

M. Fontaine, rapporteur, aborde l'activité 21 – charges d'emprunts à l'AB 21.01.21 – charges d'emprunts.

Le système de remboursement par la Communauté française des charges d'emprunts contractés par les pouvoirs locaux préconisés par les priorités cultures est d'application depuis 2006 et devait, selon les prévisions, permettre de dégager de lui-même une capacité de 30 millions d'euros en 5 ans. A quel montant peut-on estimer pour 2008, le bénéfice d'application de la méthode ? Les prévisions se confirment-elles ? Ce système est-il toujours d'application ?

A l'AB 72.41 – achats de terrains et de bâtiments, il souhaite obtenir le détail. Cela peut être

communiqué au rapport (B). Cette AB augmente de 1.077.000 € .

Mme la ministre répond que sur l'AB 21.01.21, la ligne de crédit avec charge d'emprunt est celle que la Communauté française a consenti elle-même. Ce n'est pas le crédit alternatif qu'elle a mis en place sous cette législature.

Cette ligne de crédit couvre les charges d'emprunt des dépenses qu'elle a imputées et notamment ce qui est repris ici comme étant des dépenses, c'est la Fonderie à Molenbeek pour la Phase 1, le Centre d'Art Contemporain du Grand Hornu ainsi que le Conservatoire Royal de Musique de Liège. Donc, il y a ici en théorie une diminution de 102.000 € par rapport à l'initial de 2008. Ce budget permet de pouvoir répondre aux obligations pour 2009.

Par rapport à la ligne d'emprunt et de crédit alternatif, c'est l'AB 63.43.23, il a là une augmentation de 1.450.000 € . Cette subvention, c'est la prise en charge des intérêts consentis par des prêts consentis par des communes, des collectivités locales. Les dossiers prévus en principe pour 2009, c'est le Théâtre de la Place à Liège et peut-être pour 2010, le Centre culturel et la Bibliothèque de Silly. Mais pour 2009, un des dossiers qui est pris en charge par cette AB, c'est la salle culturelle de Soignies pour un montant de 1.381.000 € .

Pour répondre à M. Di Antonio sur l'AB 33.21.24, ce sont des subventions à des associations pour la défense et la mise en valeur pour l'architecture. Il y a une augmentation de 30.000 € par rapport à l'initial de 2008. Elle attend que les services de son administration lui communiquent les projets sur lesquels elle met une priorité.

8.3.1 Division organique 20 – Affaires générales culture

Programme 0

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

Programme 1

M. Walh demande des précisions sur l'AB 33.10.13 – aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidiciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux.

Ces aides prévoient des aides dans le cadre du programme européen Leader + et des aides prévues dans le protocole d'accord prévu avec la Communauté flamande. C'est la problématique des programmes européens leaders qui sont des programmes qui unissent, dans le monde rural, un certain nombre de communes et d'associations. La ministre connaît bien cette problématique puisqu'elle a eu l'occasion d'inaugurer dans sa commune la bibliothèque qui bénéficie, en termes de soutien humain, du programme Leader +. Or, depuis un certain temps, il y a souvent des difficultés au niveau des accords conclus entre la Région wallonne et la Communauté française.

La Communauté française a un certain nombre d'engagements qu'elle doit pouvoir respecter. Cela a parfois été fait avec difficulté au niveau de l'administration et notamment le problème de connaissance du principe de ce programme Leader +.

Les nouvelles programmations ont été reconnues tout récemment par le Gouvernement wallon. Il y a des engagements qui sont pris par la Communauté française et, jusqu'à présent, il n'y avait pas de montant prévu à cet effet. Aujourd'hui, à cette AB, il y a une somme inscrite de 50.000 € mais qui semble couvrir, outre « Leader », d'autres initiatives et, selon ses informations, pour l'ensemble de l'opération Leader, c'est par année une somme de 100.000 € qui devrait être nécessaire. Il sait que c'est une question technique mais il souhaitait la poser d'autant que M. Walry a également des interrogations, il l'imagine, à cet égard.

M. Walry indique que ce que vient de dire M. Walh est tout à fait pertinent et il faut ajouter que les processus d'intervention de la Communauté française sont mécaniquement par nature un peu tardifs pour répondre à la demande mais il doit dire que la ministre a toujours répondu favorablement et positivement à l'ensemble des demandes qui avaient été faites. Cela mérite d'être souligné.

Par ailleurs, c'est un peu par hasard que l'on en discute aujourd'hui, mais il y a deux jours, il a demandé à la ministre de rencontrer les Six Gal, groupes d'action locale qui existent en Wallonie et la ministre y a répondu favorablement. Dans les programmes de développement qui concernent six zones de Wallonie et qui répondent à des critères bien particuliers définis par l'Europe, il y a 50% d'intervention de l'Europe, 40% d'intervention à la fois de la Région wallonne et de la Communauté française et 10% d'intervention des communes. Il faut signaler que la part de la Région wallonne est la plus importante par rapport à celle de la Communauté française. L'exercice que la ministre a accepté de faire, c'est de précisément d'essayer de prédéterminer quel est le montant dont on a besoin pour aller au bout de ces six opérations dans l'ensemble de la Wallonie. Il pense que ça n'est pas nécessairement 50.000 € ou 100.000

€ mais il faudrait déterminer ensemble, de façon approximative bien entendu, quel serait le montant idéal que l'on devrait inscrire.

M. Meurens constate qu'une nouvelle AB a été créée, l' AB 33.04.13 soutien aux cultures urbaines et émergentes à hauteur de 722.000 € , notamment pour les soutiens aux projets de la Zinneke Parade et d'autres. Ce commissaire souhaite savoir à quelle hauteur ces projets seront financés, de quelle manière ?

M. Devin partage le souci de M. Meurens, il voit bien dans le dispositif de cette AB, dans le budget, dans le programme justificatif que l'on parle de la Zinneke Parade mais il souhaite savoir à quels autres opérateurs cet article budgétaire qui met en évidence les cultures émergentes est destiné ? La ministre a déjà fait allusion à l'asbl « Orbitale ».

M. Fontaine, rapporteur, demande des précisions à l'Activité 15 intitulée organismes culturels et à l'AB 33.01.15 subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées. Il constate une diminution de 145.000 € . Pourquoi y a-t-il eu une telle diminution ? Cela doit servir à la mise en œuvre du plan PEP's, il y a eu une augmentation importante l'année dernière, il aimerait connaître les raisons de la diminution de cette année-ci.

M. Devin, pour sa part, se réjouit de constater l'augmentation de la dotation attribuée à la fondation « Mons 2015 ».

Mme la ministre répond aux commissaires. Pour l'AB 33.04.13 qui touche aux subventions urbaines et émergentes, c'est une nouvelle AB qui est créditée de 722.000 € . Elle fait part de la répartition de cette AB ; Lézarts urbains sont repris pour un montant de 120.000 € , Recyclart pour 120.000 € et la Zinneke Parade pour 100.000 € . Le reste, soit un peu plus de 300.000 € seront affectés à des projets et à des politiques nouvelles. Elle n'a pas encore dans ses cartons des dossiers, mais elle sait qu'ils existent. Il y a des acteurs culturels qui attendent un soutien de la part de la Communauté française et son administration pourvoira à ce travail de sélection et de mise en œuvre de ces projets dans le cadre de ce budget.

A l'AB 33.05.13 subvention à l'asbl « Orbitale », il faut savoir que la structure qui accueille toutes les associations au niveau de la rue Navez à Charleroi, s'appelle Vecteur asbl, elle regroupe une série d'associations qui sont les opérateurs culturels qui vont développer des évènements culturels que certains commissaires connaissent. Il s'agit notamment de Livresse, Rafale, Métallurgie et ce bâtiment appartient à la Communauté française et hébergeait l'association Samara qui a dû quitter les lieux pour aller au centre de délassement de Marcinelle. Ce sera un lieu qui sera très alternatif, très accueillant pour les structures émergentes et notamment l'asbl « Orbitale », Rafale, Dirty Monitor, Plastic, etc... dont toute une série de structures qui vont élaborer des programmes de haut vol.

Elle en vient à l'AB 33.10.13 que M. Wahl a abordé tout à l'heure. Plusieurs commissaires demandent des précisions en raison de la nature de l'alimentation de cette AB. C'est une AB qui a été créée en 2004 et jamais provisionnée. Cette année, la ministre a considéré pouvoir répondre aux exigences notamment européennes de Leader +, il fallait mettre des moyens sur cette AB et elle a inscrit 50.000 € . C'est vrai que cela n'a pas été mis sur base de projet très précis et il est clair aussi pour la ministre qu'il faudra qu'elle rencontre les acteurs qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Il faut aussi se rappelle que dans les différentes DO qui dépendent de ses services, il y a une série d'AB qui servent à ce partenariat avec les projets internationaux. Cette AB pourrait aussi servir si, et on peut rêver, elle ne sait pas si c'est possible, à un accord de coopération avec la Communauté flamande sur les politiques culturelles se mettait en place. On pourrait aussi trouver des moyens à l'intérieur de cette AB pour faire une série d'actions qui seraient des actions « transfrontalières » entre nos deux communautés. Elle se déclare tout à fait disponibles pour rencontrer les Six Gal, elle est également disponible pour rencontrer d'autres acteurs et voir combien de moyens seraient nécessaires pour voir se réaliser ce type de projet qui lui semble tout à fait important dans le développement des politiques culturelles.

A M. Fontaine qui constate une diminution à l'AB 33.01.15 de 145.000 € , la ministre indique qu'il ne faut pas voir de coupe sombre dans cette AB, les – 145.000 € sont liés au fait que l'on les a transférés vers l'AB 11.04.01 de la DO 11. C'est la prise en charge du salaire de la déléguée générale pour la préservation et l'exploitation des patrimoines dits « PEPS ».

Pour le reste, tous les opérateurs qui dépendent de cette AB, notamment les archives du musée des littératures, l'espace 251 Nord, le fonds des autographes du musée de Mariemont, l'inventaire des fonds d'archives, technocité, etc... sont toujours intégrés dans cette AB.

M. Di Antonio voudrait revenir sur deux AB ; la 52.21.15 et la 63.51.15 qui concernent les subventions d'aménagement et d'équipement. Elles

sont en principe accessibles aux organisations de jeunesse. Il a un certain nombre de témoignages concernant des difficultés qu'éprouvent ces organisations pour y avoir accès. Est-ce que les organisations de jeunesse utilisent ces AB et si oui, comment le faire ?

Mme la ministre répond que les structures de jeunes bénéficient toujours comme avant de ces budgets équipements, il n'y a vraiment aucune différence. Elle n'a pas entendu de difficulté particulière et comme ils sont très forts dans l'expression et la communication quand il y a des difficultés, on est tout de suite très vite au courant par toutes les voies possibles et si ce commissaire a eu écho de difficultés particulières, qu'il en fasse part à la ministre, elle y sera très attentive.

Programme 2

M. Fontaine, rapporteur, souhaite obtenir des précisons à l'AB 22 – le Botanique. AB 33.41.22, il n'y a que 2.725.000 inscrits.

Comment le Botanique va trouver la somme complémentaire pour boucler le budget prévu dans le nouveau contrat-programme de plus de 3.025.000 € ?

M. Devin se réjouit de l'augmentation des dotations. Il faut souligner le refinancement des centres culturels.

Mme la ministre répond aux commissaires. L'AB 33.29.21 – refinancement des centres culturels. Elle se réjouit d'avoir des moyens pour refinancer les contrats-programmes, soutenir la montée de catégories, cela permettra aux centres régionaux d'être augmentés. L'enveloppe est là et existe. Elle attend une réflexion qui accompagne le travail des opérateurs. Il faut éviter le saupoudrage. Le travail de fond pourra être mené.

À l'AB 33.41.22, elle répond qu'elle affecte 2.125.000 € . Le contrat-programme est validé par le CA. Le « Bota » est tellement bien installé qu'il génère des réserves. On demande au Bota de pouvoir utiliser une partie de ses réserves pour sa programmation. Ce n'est pas exagéré. Il n'y a pas de plan d'assainissement. Il doit être un opérateur phare pour tous les publics. A partir de 2010, il aura un montant de 3.025.000 € , il faut qu'il assure une collaboration avec les associations phares, accueillant avec des opérateurs et tous les publics. Elle se réjouit qu'un dossier soit arrivé à une solution possible.

M. Di Antonio indique que sur les centres culturels, on a dit aux candidats il y a un an, que l'on mettait le décret entre parenthèses. On se retrouve en porte-à-faux par rapport aux nouveaux projets.

Mme la ministre a pris une décision difficile en ce qui concerne le moratoire. Elle n'a jamais violé le décret. Elle n'avait pas les marges disponibles pour les nouveaux projets. Il y a eu beaucoup d'inquiétudes de la part des acteurs culturels. Cette enveloppe ne doit pas être divisée en x projets. S'il reste des moyens après le refinancement des centres locaux, ils seront distribués. Il faut d'abord rassurer les centres actuels. Il y a un devoir de responsabilisation du Gouvernement, de la 3C et des pouvoirs locaux quand ils demandent une montée de catégories.

M. Di Antonio rétorque qu'il y a une marge d'1 million € qui pourraient être utilisés.

Mme la ministre répond que le travail est en cours. S'il y a des moyens supplémentaires, on pourrait envisager de nouvelles structures.

Programme 3

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

8.3.2 Division organique 21 – Arts de la scène

Programme 1

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

Programme 2

M. Onkelinx, rapporteur, félicite la ministre pour l'augmentation de ce programme à l'activité 23 – compagnies et théâtres professionnels pour adultes conventionnés. Cela augmente de 1.127.000 € tandis que les subventions aux théâtres non conventionnés diminuent de 90.000 € . Cela s'explique-t-il par le fait que certaines compagnies de théâtres ont été conventionnées ? Ainsi, à l'AB 33.39, à l'activité 28 – à l'AB 33.53.28 relative aux subventions aux compagnies théâtrales et semi-professionnelles se voit créditée de 45.000 € alors qu'elle ne l'était pas jusque là. Quelles compagnies de théâtre vont bénéficier de ces subventions ?

M. Fontaine, rapporteur, évoque à l'activité 21 – l'AB 33.01.21 – bourse à la création et à la formation continuée et subventions à des prix de théâtre qui diminue de 40 %. Ce commissaire voudrait savoir pourquoi ?

Mme la ministre répond qu'à l'AB 33.01.21, cette diminution de 11.000 € est liée au fait que le « Prix du Théâtre » et Christian Jade qui l'organise, a réorganisé sa festivité et ne demande plus

qu'un budget de 5.000 € . Donc, cette AB a été diminuée en conséquence. Pour le détail de cette AB, il y a le Prix du Théâtre : 5.350 € , les Prix Rencontres de Huy : 3.000 € , l'Union des Artistes : 2.500 € et le Prix Jacques Huisman : 5.000 € soit un total de 15.850 € . C'est tout à fait suffisant pour répondre aux obligations que l'on connaît en l'état actuel.

A l'AB 33.39.33, il y a une augmentation de 1.127.000 € . Cette variation de crédits permettra d'indexer les conventions et les contrats-programmes en cours avec les paliers qui seront donnés au Théâtre des Martyrs, au Théâtre le Public, aux Galeries, etc... Et on va aussi procéder à de nouvelles conventions notamment Lucillia Caesar, Théâtre des Deux Eaux, la Maison éphémère, Hypothésarts. Il y a une série d'opérateurs qui sont repris sur cette AB. Cela va permettre de donner un peu de mou et de pouvoir permettre la stabilisation d'une série de compagnies qui en auraient bien besoin.

À l'AB 33.42.23, il y a une diminution de 90.000 € . C'est un transfert de cette AB vers l'AB 33.39.23 et qui concerne des opérateurs comme l'Etuve et le Centre de variétés.

A l'AB 33.53.28, il y a une augmentation de 45.000 € qui permettra de soutenir le Théâtre du Vaudeville à Charleroi à raison de 35.000 € et le Théâtre de Poche de Charleroi à raison de 10.000 € . L'on voit bien aussi que Charleroi n'est pas oubliée dans ses politiques, c'est très important de soutenir cette métropole au niveau de sa culture.

Programme 3 – Musique

M. Meurens se déclare amateur de musique classique mais elle ne profite pas du bond en avant que les autres secteurs de la culture, à part à l'AB 33.22.32 qui est la subvention aux orchestres, ensembles musique classique non conventionnés. A l'AB 33.29.37, il y a une forte diminution puisqu'elle passe de 497.000 € à 399.000 € , moins 18%. Pourquoi cette diminution ? A l'AB 33.23.32, comment les subventions sont attribuées ? Il remarque l'activation de l'AB 33.19.33 qui est créditée de 150.000 € . La ministre peut-elle expliquer les raisons de cette activation ?

Mme la ministre indique qu'à l'AB 33.22.32 où l'on voit une augmentation de 29.000 € , ces moyens sont nécessaires pour revaloriser certaines subventions récurrentes et pour soutenir de nouveaux ensembles après avis de la Commission des musiques classiques. La Déclaration gouvernementale prévoyait la revalorisation des subsides des ensembles non conventionnés. En outre, le Conseil de la musique classique qui existe aujourd'hui et il était important de répondre aux nombreuses demandes. Pour information, sont repris sur cette AB l'Orchestre Nuove Musiche pour un montant de 13.000 € , l'ensemble Orchestral de Bruxelles pour 10.000 € , la Jeune Philharmonique pour 7.500 € . Elle peut communiquer le tableau au rapport si ce commissaire le souhaite.

A l'AB 33.29.37, elle connaît une diminution de 91.000 € liée au fait que l'on a besoin de moins de moyens pour l'opérette à Charleroi pour le Pôle lyrique puisque l'on a mis une sélection en place pour le développer sur Charleroi. C'est le Palais des Beaux-Arts qui a été retenu comme le candidat le plus pertinent pour développer ce Pôle lyrique.

Grâce à cela, il y a des moyens qui ont été récupérés dans ce cadre-là et que l'on souhaite maintenir pour la Ville de Charleroi. Il était essentiel pour la ministre que la Ville de Charleroi ne perde pas de moyens à cause d'un nouveau dispositif pour le Pôle lyrique.

90.000 € ont été transférés vers l'AB 33.39.23 à la DO 21 pour reconduire le contrat passé avec le Théâtre de l'Ancre et vers l'AB 33.53.28 à la DO 21 pour reconduire le contrat passé avec le Théâtre de l'Ancre et vers l'AB 33.53.28 pour le conventionnement du théâtre de poche à Charleroi.

Pour le reste, il s'agit d'une indexation de cette AB. Si ce commissaire veut la décomposition de cette AB, elle peut la lui communiquer : l'opérette pour 150.000 € , Ricecar consort pour 81.000 € , Quatuor Danel pour 51.000 € et d'autres.

A l'AB 33.30.37, il y a une liste de bénéficiaires qu'elle peut communiquer ultérieurement. Il y a une augmentation de 10.000 € .

A l'AB 33.19.33, c'est une nouvelle AB créée suite aux Etats généraux de la Culture pour le développement de structures destinées aux professionnels qui encadrent les artistes de musique française à savoir les labels, les agences et les managers. Il y a une série d'artistes qui, par manque d'encadrement, de soutien par des professionnels n'arrivent pas à émerger ni en Communauté française ni ailleurs. Par l'alimentation de cette AB, la ministre souhaite mettre des professionnels à disposition pour tirer vers le haut ces artistes qui méritent d'être soutenus. Cette AB va servir principalement à mettre en œuvre un projet appelé « Larsen » qui va former, soutenir les jeunes artistes pour le rock, le hip-hop et d'autres. Il s'agira de l'asbl Fiction qui sera mise en place en janvier 2009 et qui mettra en place ce dispositif.

M. Meurens précise sa demande relative à l'AB 33.23.32 et il demande la liste des bénéfi-

ciaires de cette AB.

Mme la ministre les lui communiquera 2008(3)

M. Di Antonio veut revenir sur l'importance de la nouvelle AB 33.19.33. On a toute une série de groupes qui se sont bien développés en Communauté française mais qui ont besoin de cette professionnalisation. L'aide aux labels et aux agences est fort importante dans ce cadre-là notamment pour obtenir une diffusion à l'international.

Programmes 4, 5 et 6

Ces programmes ne font l'objet d'aucuns commentaires.

8.3.3 Division organique 22 – Livre

Programmes de 0 à 5

Ces programmes n'appellent pas de commentaires.

8.3.4 Division organique 23 – Jeunesse et éducation permanente

Programme 1

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

Programme 2 – Jeunesse

Mme Cassart-Mailleux souhaite obtenir des précisions à l'AB 12.30.21. Cette augmentation est-elle due au nouveau décret ?

A l'AB 33.03.21 et 33.09.21 qui sont regroupées dans le nouveau budget à l'AB 33.04.21, on remarque une augmentation de 133.000 € . Pourquoi ces deux AB ont été regroupées et à quoi ce budget complémentaire sera affecté ?

A l'AB 33.03.23, il y a un transfert dans l'AB 52.01.23 subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur de la jeunesse. Ce transfert signifie donc que le budget consacré est de 800.000 € par rapport à l'initial en 2008. Pourquoi cette diminution ?

M. Elsen indique que c'est un programme important. A l'AB 12.30.21, il y a une augmentation de 30.000 € par rapport à l'initial 2008. Cette augmentation est importante mais qu'est-ce qui la justifie ? Il doit s'agir de la prise en charge du secrétariat de la CCOJ et des publications ?

A l'AB 12.33 – activités internationales, le cdH a toujours insisté sur l'importance de cette allocation. Il y a participation à une forme de reconnaissance aussi au niveau international de ce qui se fait bien chez nous. Comment ce montant a-t-il été réparti ou liquidé en 2008 ? Les répartitions et liquidations peuvent se retrouver en annexe du rapport.

Comment et selon quels principes ce montant sera-t-il liquidé en 2009 ? Concrètement, comment ces différentes organisations doivent procéder pour pouvoir émarger à ce budget ?

A l'AB 33.04 – politiques programmatiques, on constate une augmentation significative de 133.000 € . Qu'est-ce qui justifie cette augmentation importante ? Une évaluation a été faite par rapport à la circulaire, a-t-on déjà les conclusions de cette évaluation ? Ce serait utile de les connaître, c'est une question de visibilité sur les modes de liquidation aussi bien en termes de montants que de bénéficiaires.

A l'AB 33.01, il se réjouit de l'évolution dans ce secteur. On constate une augmentation très significative de 2.994.000 € par rapport à l'initial 2008. Le ministre a bien exposé le principe de ce qui est contenu dans cette augmentation. Il aura une attention particulière pour ce qui est de la « compensation » du décret emploi d'un montant de 400.000 € . Comment vont-ils être répartis ? Cela a son importance. Soit on compte le nombre d'organisations de jeunesse qui ont plus de 6 travailleurs et l'on divise les 400.000 € par ce nombre. Ce qui pourrait avoir comme impact que les très gros employeurs bénéficient du même montant que les autres, ce qui n'est pas le meilleur équilibre. Soit on divise la somme de 400.000 € par le nombre total de travailleurs dans les organisations qui en comptent plus de 6. Ce qui permettrait d'établir une sorte de forfait par travailleur et qui respecterait l'importance en terme de travailleurs des différentes organisations.

Depuis 2004, l'équilibre entre l'AB qui concerne les organisations de jeunesse et celle qui concerne les centres de jeunes est rétabli, légèrement d'ailleurs au profit des organisations de jeunesse. Le cdH continue à dire d'ailleurs que tous les secteurs jeunesse doivent bénéficier d'une attention importante, c'est aussi le souci du ministre. Il y a rééquilibrage par rapport au nombre de jeunes qui sont concernés.

Pour les centres de jeunes, il y a là aussi une augmentation de 1.400.000 € par rapport à l'initial 2008. C'est tout à fait significatif. Il aurait voulu savoir comment ce montant sera ventilé ? Quand on essaie d'isoler les montants PACA, EGC

(3) Voir annexe n°1 du présent rapport

et l'indexation, il y a là un reste que l'on peut évaluer à un peu plus de 427.000 € . A quoi vont-ils servir ?

On constate qu'il n'y a pas de « compensation » du décret emploi alors qu'il y a aussi manifestement des centres de jeunes qui sont défavorisés par l'application du décret emploi.

A l'AB 33.20 qui concerne les écoles de devoir, il y a une augmentation de 9.000 € . Sur base de quoi, la Fédération des écoles de devoir peut également bénéficier de cette AB ?

A l'AB 52.01 – infrastructures, pan important de l'accord du Gouvernement du 7 mars, on constate une diminution de 550.000 € , comment cela se ventile ? Peut-on savoir pourquoi il y a diminution et comme l'AB est ventilée.

M. le ministre répond à Mme Cassart-Mailleux qu'à l'AB 12.31, le passage de 60.000 à 90.000 € n'inclut pas l'augmentation de la dotation au CJCF, l'ex-CJEF, elle est reprise à la 33.01.22. Dans la foulée des décisions concernant les nouveaux décrets Jeunesse, il ne désespère pas de travailler à la mise sur pied du côté du comité interministériel de la jeunesse. Il y a aura besoin de moyens à cet égard-là. Un colloque sur « les bonnes pratiques des conseils de la jeunesse » au niveau local va être organisé prochainement et il voudrait mentionner l'augmentation du nombre de commissions : CCOJ, CCMCJ, ect... C'est bien de consulter mais il faut aussi les moyens de faire en sorte que cette concertation se passe dans les meilleures conditions possibles.

A l'AB 33.04.21, il s'agit une fusion. Les AB 33.03 et 33.09 étaient difficiles à distinguer, il n'y avait pas de grandes différences. Ici, elles sont fusionnées pour simplifier au sein de la 33.04 avec une augmentation de 133.000 € . En effet, sur base des circulaires jeunesse, on se rend compte qu'il n'y a pas assez de crédits disponibles pour appliquer ce qui est prévu.

L'AB 33.03.23 est devenue la 52.03.23 au premier ajustement 2008. Il avait prévu initialement de consacrer 1.250.000 € « one shot » pour les subventions exceptionnelles. Il a été possible de faire trois appels à projets en 2008 pour un montant total de 800.000 € : 200.000 € pour les centres de jeunes, 200.000 € pour les organisations de jeunesse pour leur siège, 400.000 € pour les locaux des « mouvements foulard ». Les appels à projets ont été concrétisés. Et plutôt que de faire une fois 1.250.000 € , le ministre a consacré 800.00 € cette année et 700.000 € l'année prochaine. Ainsi, en 2009, pour les mouvement et services, il y aura 400.000 € , pour les centres de jeunes, 200.000 € et 100.000 € pour divers aménagements. Les accords du 7 mars ont été respectés.

Mme Cassart-Mailleux indique que pour cette AB, le ministre avait parlé de projets-pilotes. Comment est-on prévenu que l'on peut rentrer des projets-pilotes ?

M. le ministre répond que l'appel est lancé et que les associations ont l'information via les fédérations qui doivent rentrer les dossiers. Toutes les organisations reconnues ont été averties et ont pu rentrer un dossier. Les besoins étant plus grands que la possibilité budgétaire annuelle, ils sont invités à les rentrer par leur fédération qui est amenée à faire l'arbitrage entre les degrés de priorité. Comme il y aura encore des appels à projets en 2009, d'autres associations pourront encore bénéficier de cet effort. Par ailleurs, il espère qu'elles pourront encore en bénéficier à l'avenir.

Mme Cassart-Mailleux indique que tous les crédits n'ont pas été dépensés entièrement pour les projets pilotes.

M. le ministre répond qu'il en a l'écho qui concerne les OJ services, il y en a 85 qui sont reconnues. C'est là où les jeunes font leurs activités le week-end qu'il fallait principalement faire l'effort. Il semble que pour les sièges des services, il n'y a pas eu des projets rentrés à concurrence de 200.000 € .

A M. Elsen, il répond que le BIJ reçoit 20.000 € de plus parce que c'est un organisme qui fait un travail remarquable et terme d'échange de jeunes. 300 jeunes francophones belges vont au Québec chaque année pour un projet qui va d'une semaine à trois mois maximum et à l'inverse, 300 québécois viennent ici dans des projets divers. Si l'on peut continuer à aider ces activités, il le fera car le BIJ a très bien collaboré avec le CJEF pour la mise sur pied de cette activité. Cet organisme est cogéré avec Mme la ministre Simonet.

A l'AB 33.01.22, c'est évidemment pour le décret emploi. Il y a eu une négociation sur la répartition des moyens avec la CCOJ, ces moyens vont à ceux qui « souffrent » le plus de ce décret, c'est-à-dire ceux qui ont un nombre de travailleurs supérieurs à six équivalents temps plein. C'est là que l'effort sera porté parce que c'est là que des problèmes sont rencontrés par rapport à ce décret. Il est bien conscient que les 400.000 € ne résoudront pas tous les problèmes, ils en sont conscients aussi. Ils auraient peut-être besoin d'1 million € .

A l'AB 33.01.23, le budget des OJ on passe de 9.441.000 € à 12.435.000 € . La répartition de l'augmentation est la suivante ; l'index, 259.000 €

en plus, PACA, 294.000 € en plus, mouvements, 700.000 € en plus, services, 1.200.000 € en plus et décret emploi, 400.000 € en plus. Ce dernier aspect est encore en cours de négociation.

Pour la 33.02, on passe de 9.541.000 € à l'initial à 10.908.000 € répartis à l'index, 259.000 € , PACA, 294.000 € , Etats généraux de la culture, 400.000 € . Le solde va financer les permanents dans les nouvelles reconnaissances. Avec le nouveau décret, il y a eu treize nouvelles structures reconnues mais il y a des demandes en cours qui risquent d'être acceptée en cours d'exercices. Grâce au décret voté le 7 mai dernier, il n'y a plus la reconnaissance et puis l'agrément et puis les subsides, tout est en un. C'est l'agrément qui donne immédiatement et de facto droit à une subsidiation.

M. Elsen indique qu'il a des activités internationales hors BIJ. C'est les différentes activités des OJ. Les deux doivent pouvoir être différenciées.

A l'AB 33.04, la répartition pourrait se retrouver en annexe au rapport pour une visibilité des subventionnements. Il n'y a pas eu de réponse sur l'application de la circulaire mais a-t-elle déjà été évaluée ? Prévoir 400.000 € pour la « compensation » du décret emploi est une très bonne chose, il est utile que la répartition se fasse en fonction du nombre de travailleurs. Il s'agit de répartir en proportion.

Programme 3

M. Elsen demande, à l'AB 33.06.31, à quoi correspond l'augmentation de cette AB ? Sans doute aux nouvelles reconnaissances et aux possibles recours contre les décisions négatives.

Cependant, il semble que bon nombre d'associations initialement reconnues sur la base du texte de 1976, n'ont plus été reconnues sur la base du décret de 2003 alors que certaines d'entre elles remplissent bien des missions reconnues d'éducation permanente. Quel est le sort de ces associations ? Peuvent-elles prétendre à des subventions provisoires en attendant qu'elles redéposent un dossier ? Des moyens de recours sont-ils prévus ? Peuvent-elles bénéficier d'une aide pour éventuellement clôturer leurs activités ?

L'application du décret de 2003 est actuellement plafonnée à 74%. La volonté de la Ministre est de faire évoluer le phasage du subventionnement des associations, ce que nous voulons souligner et approuver. A combien de % la Ministre pourra-t-elle appliquer le décret de 2003 en 2009 ?

L'AB 33.29.31 est créditée de 211.000€ . A quoi va servir cette somme sur une AB qui n'a pas encore été créditée au cours de la législature ?

A l'AB 33.33.33 les subventions aux centres d'expression et de créativité augmentent de 655.000€ par rapport à l'initial 2008. Les subventions aux CEC ont presque doublés depuis le début de la législature. La Ministre prévoit, ce qui est positif, qu'un décret sera voté pour les CEC qui sont réglés actuellement par des circulaires.

Est-ce que ce décret que la Ministre prévoit concernera aussi les pratiques artistiques en amateurs (chorales, fanfare, photographes amateurs, ..) ?

Mme la ministre répond que l'A.B. 33.06.31 couvre le financement ordinaire des associations reconnues dans le cadre du décret du 17 juillet 2003, comprenant l'emploi, le fonctionnement et les activités.

L'augmentation s'explique :

— par le phasage de la subvention ordinaire d'éducation permanente qui passera de 74% à 82%.

— le subventionnement des associations reconnues en 2005, 2006, 2007 ainsi que celles du 4ième train traitées en 2008 et dont le contrat programme démarre au 1er janvier 2009. Ce dernier train étant celui qui clôture la période transitoire, il est numériquement plus important que les trois premiers.

— Le subventionnement des associations nouvellement reconnues dans le cadre du décret, à titre transitoire et dont la convention arrive à terme au 31 décembre 2008. Ces associations, si elles bénéficient d'une évaluation positive de leur convention, vont pouvoir bénéficier en 2009 d'un contrat programme.

En 2009, 11 conventions bisannuelles conclues en 2007 et soutenues jusque fin 2008 via l'A.B. 33.08.31 pourront être transformées en contrats programmes quinquennaux 2008-2012, à soutenir via l'A.B. 33.06.31, ce qui entraînera un surcoût estimé 507.000,00 euros.

Le surcoût provient de la différence de subventionnement entre les conventions (qui ne prennent en compte qu'un forfait « activités ») et les contrats programmes (qui ouvrent un droit à des forfaits « activités », « fonctionnement » et « emploi ».

— un apport supplémentaire d'indexation de 2,7% (norme transversale d'indexation du budget) des subventions octroyées en 2008.

— un transfert de 17.000,00 euros venant de l'A.B. 33.08.31 constituant une part des moyens alloués à la convention conclue, dans le cadre de sa nouvelle reconnaissance, à l'asbl Culture et Démocratie.

— un transfert négatif de 228.000,00 euros : soit un transfert de 68.000,00 euros vers la DO 20 - A.B. 33.04.13 pour la convention conclue avec Lézarts urbains ; et un transfert de 160.000,00 euros vers la DO 20 - A.B. 33.08.13 pour la convention conclue avec Les Grignoux. Ces deux associations étant reconnues au 1er janvier 2009, certaines missions précédemment assurées dans le cadre de conventions sont désormais incluses dans leur contrat programme.

En 2009, le phasage est porté à 82 %. La volonté est bien entendu de respecter la progression qui avait été initialement annoncée au secteur et atteint pour 2009 le chiffre de 89 %. Cette hypothèse est actuellement toujours à l'examen.

En ce qui concerne l'AB 33.29.31, elle accueillera des conventions et des lignes programmatiques développant des enjeux de diversité culturelle qui jusqu'ici étaient pris en charge dans un cadre plus global, celui du subventionnement extraordinaire pris en compte par l'A.B. 33.27.31.

L'AB 33.33.33 couvre les subventions des Centres d'expression et de créativité. L'avant-projet de décret sur lequel la Ministre travaille actuellement concerne les centres d'expression et de créativité ainsi que les Fédérations de pratiques artistiques en amateurs.

Programme 4

Mme Cassart-Mailleux souhaite obtenir une explication à l'AB 33.10.41. Pourquoi il y a une telle baisse de 60 % ?

M. Elsen indique que c'est le respect de l'accord du Gouvernement et il se réjouit de sa mise en application de l'aspect Formation. Il restera à modifier la circulaire formation.

M. le ministre répond qu'il serait paradoxal que ce soit la formation qui diminue en terme de crédit. Quand on passe de 1.110.000 € à 395.000 € en cours d'exercice, c'est parce que l'on a dissocié ce qui se rapporte aux compétences de Mme la ministre Laanan et aux siennes alors qu'auparavant tout était dans un seul article. Quand on a fait la répartition, on en est à 395.000 € courant 2008 et l'on arrive à 406.000 € en 2009 ce qui correspond à l'indexation. Il ne s'agit pas d'une chute mais on indexe simplement.

A l'AB suivante, on augmente fortement. On a doublé le montant des subventions en trois ans. Pour 2009, le ministre garantit 25 € par heure, ce qui est un effort substantiel.

8.3.5 Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques

Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

M. Meurens demande pourquoi à l'AB 74.81.11 – acquisition d'œuvres d'art et d'objets de collection Godart, le budget passe de 46.000 € à zéro ? Pourquoi y a-t-il une disparition des crédits de cette AB ?

Mme la ministre répond que cette AB doit être lue avec la suivante : 74.80.11 en crédits d'ordonnancement. S'il y a zéro € d'inscrit, c'est parce que le projet était lié au soutien par la Communauté française à l'achat des collections de céramiques Godart par le Musée d'Andenne et donc il y a eu un crédit d'engagement et d'ordonnancement sur trois ans. C'est pour cette raison que dans le crédit d'engagement pour 2009, il y a zéro € puisque tout a été engagé en 2007. Il n'y a plus qu'un crédit d'ordonnancement qui lui est alimenté de 42.000 € en 2009 et qui permet d'assurer le suivi du dossier.

Programmes 2 et 3

Ces programmes n'appellent pas de commentaires.

8.3.6 Division organique 25

Programme 0

Ce programme n'appelle pas de commentaires

Programme 1 – Interventions diverses

M. Langendries souhaite obtenir certains éclaircissements en ce qui concerne quelques AB. Il aborde l'examen de l'AB 01.01.11 provisions pour politiques nouvelles. Il déclare qu'il se réjouit de cette augmentation de provision qui doit servir à un plan de numérisation et de valorisation des archives audiovisuelles des télévisions locales. Il voudrait savoir à quoi sera destinées précisément l'AB et quels seraient les liens éventuels avec le plan de préservation et d'exploitation des patrimoines ou encore avec des activités de la Sonuma ?

En ce qui concerne l'AB 41.01.12 dotation pour le fonctionnement du CSA, il souhaiterait savoir si de nouvelles missions seraient dévolues au CSA ? Nouvelles missions qui seraient induites par

la transposition de la directive SMA dans notre législation. Le cas échéant, quelles seraient ses missions ?

M. Onkelinx, rapporteur, se félicite de constater qu'il y a une provision pour des politiques nouvelles qui portent essentiellement sur la numérisation des archives des télévisions locales. Il faut qu'il y a une coordination avec la Sonuma. Cela concrétise le cheminement et il souhaitait mettre l'accent sur cette provision de politiques nouvelles. Pour le CSA, il souhaite obtenir plus de précisions sur l'affectation des moyens dans le cadre du contrat de financement qui connaît une augmentation positive également.

Mme la ministre répond à M. Langendries à propos de l'AB 01.01.11 qui indique provisions pour politiques nouvelles, elle est créditée de 9.000 € . Pour rappel, lorsque le Parlement de la Communauté française a adopté le PEPS au mois d'octobre 2007, il prévoyait une intervention de la Communauté française à concurrence de 400.000 € pour 2008. On avait envisagé 100.000 € sur l'AB 41.06.31 et 300.000 € sur la 01.01.11. Le plan s'étale sur 7 ans à partir de 2008. Cette AB visait à financer des politiques nouvelles qui étaient destinées à favoriser la création d'emplois dans les régions. Initialement, ce montant devait servir aussi par financer par la Communauté française un projet pilote sous la forme d'un partenariat institutionnel concernant les mécanismes de mise à l'emploi. Ce projet pilote s'inscrivait dans le cadre du plan de sauvegarde des archives qui a lui été crédité de 400.000 € et donc l'AB 41.00.31 était créditée de 100.000 € notamment pour la création du site internet qui est une vitrine qui permettra de valoriser les archives numérisées.

En 2008, seuls 100.000 € ont été versés à la RTBF pour la mise en œuvre de son site « Mon expo 58 ». Il était prévu dans un premier temps les 300.000 € restants devaient être aussi transférés à la RTBF. Mais il y a depuis lors une belle collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française notamment quant à la mise en œuvre de la société Sonuma qui va archiver les archives de la RTBF, il est clair que là, nous sommes dans des montants qui sont tout à fait conséquents et où la Communauté française participera à la création de cette société à raison de 4 millions € . Aujourd'hui, la ministre considère qu'il était important d'orienter les montants qui étaient dédicacés en théorie à la RTBF pour l'archivage puissent être récupérés pour travailler avec d'autres opérateurs qui eux ne bénéficient pas immédiatement ou directement ou en l'état actuel de la société Sonuma. Elle pense notamment aux télévisions locales, cette AB et tout ce qui est inscrit dedans en termes de crédits devrait servir au plan de numérisation des télévisions locales parce qu'elle pense que là aussi, il est essentiel de pouvoir les soutenir sur ce plan-là.

En ce qui concerne le CSA, les commissaires ont pu remarquer que tout a été regroupé, fonctionnement-salaires en une seule AB la 41.04.12 – dotation au CSA. C'est vrai qu'il y a une augmentation si l'on regarde et si l'on comptabilise tous les montants de toutes les AB précédentes, on arrive à une augmentation de 300.000 € . Cette décision est faite pour accompagner la renégociation du contrat de financement du CSA avec le Gouvernement mais aussi pour permettre au CSA de recruter du personnel supplémentaire. C'est, comme elle l'a indiqué quand son exposé général, pour donner encore plus d'autonomie au CSA et lui permettre de développer ses missions futures et en assurer l'indépendance.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

M. Onkelinx, rapporteur, voudrait obtenir des précisions en ce qui concerne l'AB 33.03.21 qui concerne la subvention liée à la cession de la médiathèque de la Communauté française et qui est une nouvelle AB. Il constate qu'il y aura 200.000 € qui seront consacrés à la reprise et à la cession de la médiathèque à des pouvoirs locaux, il évoque à cet égard la reprise des 8 centres. Il souhaiterait savoir quels centres de prêt seraient repris par les pouvoirs locaux et il rappelle le contenu de l'interpellation qu'il avait développé à l'époque sur ce même sujet.

A l'AB 41.03.21 – dotation au centre du cinéma et de l'audiovisuel, il constate une augmentation de 1.697.000 € soit 12,3 %. L'augmentation est constante et témoigne de l'engagement pris en la matière. C'est une contribution à l'éclosion et la confirmation de talents précieux qui sont reconnus sur la scène internationale. On peut souligner et il demande à la ministre d'indiquer des orientations particulières en matière du financement du centre de l'audiovisuel et du cinéma dont l'enveloppe est prévue pour la collaboration avec le Vlaamse audiovisueel fonds. Il reviendra sur la question du refus par le ministre des Finances d'apporter des crédits à ce projet.

M. Langendries revient sur l'AB 41.03.21 et l'augmentation de 12,3 % de la dotation au centre du cinéma et de l'audiovisuel. Cette augmentation se justifie d'après le programme justificatif pour une valeur de 450.000 € par la coproduction à mener avec le Vlaamse audiovisueel fonds. Il souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne l'augmentation du reste c'est-à-dire 1.250.000 € et sont-ils attribués à des projets concrets qui vont

être menés en ce sens ?

Mme la ministre répond qu'en ce qui concerne l'AB 33.03.21, un budget de 200.000 € a été inscrit pour le budget de 2009 et en principe il devrait être récurrent puisqu'il faut savoir que 8 centres de prêts sont visés par la fermeture décidée par la médiathèque elle-même. Il faut se rappeler que c'est la médiathèque qui a décidé de fermer ses centres de prêts. Elle cite pour le rapport la liste des centres de prêts. Il s'agit du centre de Mons, de Seraing, de Verviers, La Louvière, Uccle, Woluwé-Saint-Pierre, Braine-l'Alleud et un discobus du Luxembourg. Voilà les 8 centres et opérateurs qui sont visés par cette mesure de fermeture et éventuellement par une reprise des pouvoirs locaux avec un soutien de 25.000 € par la Communauté française en cas de reprise.

Pour l'instant, ce dossier passe vendredi 28 novembre au Gouvernement de la Communauté française. Le seul dossier qui ait abouti au niveau de la négociation, c'est celui de Verviers. Là, il y a une convention qu'elle doit présenter à ses collègues du Gouvernement et elle espère qu'ils l'approuveront. Cette convention porte sur un délai de 5 ans donc un budget récurrent indexé chaque année de 25.000 € sera affecté par la Communauté française pour soutenir la ville de Verviers et l'opérateur culturel qu'est le centre culturel pour la reprise de l'outil de la médiathèque. Pour le reste, on a tous entendu et lu dans la presse que par exemple Seraing n'est absolument pas intéressée par la reprise du centre de prêt. Que La Louvière semble intéressée. Que la commune d'Uccle semble intéressée et qu'une solution pourrait se dégager comme l'a indiqué l'échevine de la culture, Mme Gol-Lescot qui propose d'adosser le centre de prêt à une bibliothèque reconnue pour reprendre le centre de prêt. C'est 25.000 e cash par centre et il y a évidemment des moyens d'emplois.

A l'AB 41.03.21 dotation au centre du cinéma, il y a eu la possibilité d'obtenir 1 million € supplémentaires. Il faut élaborer une réflexion sur cette somme, sur la diffusion et sur la promotion du cinéma. Ce million est acquis, elle avait demandé au ministre fédéral des Finances il y a quelques mois de pouvoir obtenir des subsides loterie pour le travail effectué avec le VAF et pouvoir consacrer 450.000 € de l'agent loterie à ses projets. Il a refusé. Ce million nouveau sera attribué pour la production, la diffusion et la promotion + 450.000 € supplémentaires.

En ce qui concerne le 3ème collège au sein du centre du cinéma, il y a chaque année des moyens non dépensés. Elle ne va pas refinancer ce 3ème collège s'il n'y a pas d'autre demande car elle considère que si un auteur arrive à réaliser deux films et avoir l'énergie et le talent nécessaires pour les financer, il n'y a pas de raison pour qu'il n'obtienne pas des financements pour la réalisation d'un 3ème film.

Programme 3 – radios et télévisions

M. Wahl constate à l'activité 31, une diminution substantielle en ce qui concerne le plan Magellan à l'AB 81.03.31. Doit-on se soucier du retard dans la mise en œuvre du plan Magellan ? Ne risque-t-on pas des difficultés supplémentaires ? Il constate une grosse diminution du crédit.

M. Ficheroulle souhaite se joindre à la question posée par M. Wahl. Il s'inquiète également de la mise en œuvre du plan Magellan. Le cas du bâtiment de la RTBF à Charleroi est regrettable. Les locaux dans lesquels est abritée actuellement la RTBF sont exigus, mal équipés et ils travaillent dans des conditions vraiment très difficiles. Un beau projet existe au niveau de la ville de Charleroi, c'est important pour le personnel de la RTBF mais aussi pour les auditeurs de la province du Hainaut. Il espère que le retard dû n'est qu'une suite de péripéties qui vont être terminées le plus rapidement possible.

M. Miller, à titre personnel, voudrait obtenir des précisions à l'AB 81.07.32. Il demande à quoi sont consacrés les 2.853.000 € qui servent au projet Arte Belgique ?

Mme la ministre répond en ce qui concerne l'AB 81.03.21 avec la diminution constatée par les commissaires. Elle déclare qu'elle partage l'amertume de ceux-ci par rapport au retard du plan Magellan.

En ce qui concerne la FERI, il y a eu une utilisation de 4 millions € sur 18 de prévus. Il y a une cagnotte de 25 millions € qui n'ont pas été utilisés. Des projets n'ont pas encore été développés et il y a des projets qui prennent deux à quatre ans de retard. On est très loin de la réalisation du plan Magellan. Il y a l'addition d'une série de dispositions légales telle l'attribution de permis de bâtir qui peuvent expliquer ces retards mais pas tous. Par ailleurs, la Communauté française n'accepte pas le principe du « cagnottage ». Elle se réjouit par contre du refinancement de TV5 puisque 1 million € supplémentaires ont été attribués à la RTBF par le Gouvernement de la Communauté française.

A M. Miller et sur sa question relative à Arte Belgique, elle répond que ce projet était pourvu d'un montant de 2.600.000 € . L'argent est utilisé pour les émissions « 50° Nord » et « Quai des Belges ». Ce sont des programmes de 26 minutes. Arte a vu que son public s'était rajeuni et a donc

souhaité que son programme soit rallongé à 45 minutes soit quasiment doubler la durée de celui-ci. Ce programme est diffusé avant le prime time de 20h45. Il favorise la diffusion en direct d'artistes et elle communique à M. Miller le bilan de deux années d'Arte Belgique.

M. Miller, à titre personnel, indique que le groupe MR continue à tenir sa position sur le fait que Arte Belgique aurait dû être réalisé au sein de la RTBF. Il dépose l'amendement n°1 cosigné par M. Walh et Meurens et rédigé comme suit :

Modifier l'AB 81.07.32 « Participation de la Communauté française au projet Arte Belgique » de la DO 25 Audiovisuel et Multimédia, en affectant 1 million d'euros prévus à l'AB 33.10.33 « Subventions aux télévisons locales » de la DO 25 et 1 million d'euros à l'AB 41.03.21 « Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel » de la même DO.

Justification

Les budgets prévus à l'AB 81.07.32 seront majoritairement dédiés au financement de l'émission « 50° Nord » qui a sa raison d'être mais qui devrait être financée via le budget de la RTBF.

Les télévisions locales et la création cinématographique et audiovisuelle devant être davantage financés, nous proposons le transfert de ce budget « Arte » vers ces AB.

Mme la ministre constate que le groupe MR n'est pas satisfait du projet Arte Belgique. Ce n'est pas un projet estimé à 2.800.000 € puisque la RTBF y injecte également des moyens supplémentaires. Elle a reçu en réponse à l'amendement déposé par le groupe MR, aucune demande de la part des télévisions locales. Elle se rappelle des discussions vives au sein de cette commission sur les critères à propos des télévisions locales et communautaires. Elle rappelle que le budget des télévisions locales a augmenté de 25% notamment pour l'aide à l'équipement et aussi au fait que les télévisions locales et communautaires ont obtenu de pouvoir être exemptées de la TVA. L'Observatoire des Politiques culturelles termine une réflexion pour améliorer la situation des télévisions locales. Un autre élément qui figure dans cet amendement qui est prévu de transférer 1 million € au centre du cinéma et de l'audiovisuel, elle tient à souligner que cela n'est pas demandé par les professionnels.

M. Onkelinx, rapporteur, indique que le groupe PS ne soutiendra certainement pas l'amendement et que cette nouvelle fenêtre Arte Belgique attire sur la chaîne de jeunes publics. Il y a des émissions culturelles qui intéressent de nouveaux publics, il faut les soutenir et il faut soutenir ce public, il faut un équilibre entre les différents outils.

M. Wahl regrette le choix de la ministre. Il n'y a pas d'attaque du groupe MR à propos d'Arte. Il y a des moyens considérables à la RTBF pour réaliser ses missions de service public. Il y a par ailleurs un sous-financement des télévisions locales où il y a souvent du bricolage. Le Gouvernement ne changera pas d'avis et c'est dommage qu'il n'y ait pas d'effort complémentaire.

M. Miller, à titre personnel, ajoute qu'il n'est pas opposé à une chaîne culturelle comme Arte. Il ne propose pas de vider l'AB en question mais de la diminuer de moitié. Il constate simplement que le public des télévisions locales est infiniment plus grand et plus important que celui qui suit les programmes d'Arte Belgique.

M. Onkelinx, rapporteur, considère pour sa part qu'il n'y a pas diminution de l'offre des émissions culturelles à la RTBF et que cela doit continuer ainsi pour mettre les artistes en valeur dans le respect des missions de service public.

Programme 4 – Presse

M. Langendries souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne l'AB 41.01.41 dotation au centre d'aide de la presse écrite de la Communauté française. Il constate une augmentation de 313.000 € . Il demande où en sont les arrêtés d'application en ce qui concerne le Conseil supérieur de l'Education aux médias ?

Mme la ministre répond que l'augmentation que ce commissaire y voit correspond à l'indexation. Il n'est pas prévu dans ce budget une AB dédicacée à l'Education aux médias qui dépend des compétences de son collègue Christian Dupont, ministre de l'Education.

En ce qui concerne les arrêtés d'application en ce qui concerne le Conseil supérieur de l'Education aux médias, elle indique qu'ils sont en bonne voie d'être déposés.

9 Votes

L'amendement n° 1 est rejeté par 11 voix contre 4.

Par 11 voix contre 4, la Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant le budget général des Dé-

penses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 partim pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance a été faite au Président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs, Le Président,

A. ONKELINX R. MILLER

P. FONTAINE

ANNEXE 1 - DO 21 - LISTE

33.22.32	**33.23.32**	**33.29.37**	**33.30.37**
Musicalis	Musica Intima	L'Art de divertir	Festival de l'Ete Mosan
Ensemble Ausonia	Guarneri	Les Muffati	Concerts de Midi de la Ville de Liège
Arpae	Conservatoire de Bruxelles	Quatuor Danel	Opus 3
Nahandove	Festival Musical de Lasne	Chapelle Musicale de Tournai	Concerts Symphoniques Populaires
Quatuor Alfama	Al Mizwète	Ricercar Consort	Juillet Musical d'Aulne
Ensemble 21	Eté musical de Roisin	Centre d'Etude de la Musique Populaire Baroque	Printemps Musical de Silly
Ensemble Orchestral de Bruxelles	Les Amis de l'Académie de Musique de Mont-sur-Marchienne	Palais des Beaux Arts de Charleroi	Bozar
Nuove Musiche	Espace Garage		Philarmonique de Namur
Orchestre Symphoniques des Jeunes de Bruxelles	Proquartetto		
Sinfonietta	Bureau des Arts		
Ensemble Clematis	Inaudible ASBL		
Soledad Productions	Mikrokosmos		
Nuove Musiche	Musique à Spa		
Ensemble Quartz	Festival Bach en vallée mosane		
Orchestre Symphoniques des Etudiants de l'UCL	Eté Musical d'Horrues		
	L'Orangerie de Seneffe		
	Au Pays de l'Attert		
	Les amis de l'Orgue de Saint Jacques		
	Voce Organo		
	Les Amis de la Péniche Equisonnance		

ANNEXE 2 - SUBVENTIONS AUX AB 33.03 ET 33.09

AB	Bénéficiaire	Objet	Montant accordé
33.03	Club artisanal culturel de Tamines	La goutte qui fait déborder la rivière -zinneke parade	8000,00
33.03	Maison des Jeunes Bruxelles	L'eau du marais - zinneke	8000,00
33.03	Zinneke asbl	Résistance mouillée de rêves et de musique	10000,00
33.03	Sos Jeunes - prospective jeunesse asbl	Ixeligator - zinneke	10000,00
33.03	Centre d'éducation en milieu ouvert	De l'or et de l'eau - zinneke	6000,00
33.09	Woody woodstock	festival de musique par l'unité patro de Nivelles	250,00
33.09	Centre culturel d'Amay	Cet été, j'me bouge	1000,00
33.09	Les 13or(s) asft	Sol en cirque	3000,00
33.09	Eclecta	Fiesta du rock	3000,00
33.09	Maison des jeunes de Rixensart	La rue de l'art	1000,00
33.09	L'antichambre	laboratoire vidéo	3000,00
33.09	MDJ Les Trixhosaures	Réflexion à l'usage de l'antimonotomie d'une MJ	2100,00
33.09	MDJ Les Trixhosaures	Stage de vie de groupe à Palogne	3000,00
33.09	Centre de promotion humaine	le nord c'est aussi du sport ou comment mêler l'aventure la découverte et la culture	3000,00
33.09	Réforme hainaut asbl	Le canal à travers le monde magique	2000,00
33.09	Château sclessin jeune culturelle	ca tourne en Mj : préparation de la tournée hip hop	2000,00
33.09	CARPE DIEM	Création collective et travail de mémoire : compte rendu artistique de la visite des camps de concentration d'Auschwitz Burkeneau	2000,00
33.09	REFORM asbl	Les masques dans l'art d'hier et d'aujourd'hui : découvertes, influence et créations	1000,00
33.09	Festival international enfance et jeunesse	Plantes d'ici et d'ailleurs	3000,00
33.09	Club des jeunes du Peri	le laboratoire des découvertes	3000,00
33.09	Réseau des non confédérés	Pour une vie sans tabac	7000,00

33.09	mdj So Les Marlis asbl	Atelier rap / slam et expression théâtrale	4000,00
33.09	La rib	si l'on chantait ... la la la	4000,00
33.09	MJC de Couillet asbl	l@mjc news	4000,00
33.09	Empreintes	Ca va ? Charoule	4000,00
33.03	services action musicales	convention 2006-2008 - quartier libre	10000,00
33.03	centre formation d'animateurs asbl	convention 2006-2008 - quartier libre	20000,00
33.03	centre activité des jeunes	convention 2006-2008 - quartier libre	15000,00
33.09	mdj So Les Marlis asbl	Composition hétéroclite	6500,00
33.09	PLOMCOT 2000	Rythmo parade 5ème édition	6500,00
33.09	LA RIB	Band coaching	6500,00
33.09	LE GAZO	Gazo music session - production	9000,00
33.09	maison des jeunes	Comportements sexistes chez les jeunes	9000,00
33.09	MDJ	création d'une comédie musicale	9000,00
33.09	LA ZONE	Rencontre de la slam familty	9000,00
33.09	art fever	Dance fever sous pression	5000,00
33.09	centre culturel de Huy	13EME EDITION DU FRAJA	1500,00
33.09	PETITE MAISON CRT JEUNES ASBL	Stage d'initiation au graffitti - coopération jeunes en été	1000,00
33.09	RECHERCHE ET FORM SOC CULT	Jeux d'antan et de maintenant	1000,00
33.09	ALPHA ASBL	Hé qu'est qu'on fait, on bouge ?	1000,00
33.09	mdj So Les Marlis asbl	Stage d'écologie	1000,00
33.09	MAISON DES JEUNES LOUVEIGNE	protéger l'environnement culturellement	2000,00
33.09	ASBL LE GRAND MOME	Vers la citoyenneté	2000,00

33.09	Action Josephat asbl	Le monde coloré qui m'entoure	2000,00
33.09	CJ PONT DE SERAINT POLICHINELLE	Un été plein d'avenir	2000,00
33.09	LA RIB	Summer rock 2008	2000,00
33.09	MAISON DES JEUNES DE MARCHE	2 semaines en été en vidéo , stylisme et photo	2000,00
33.09	MAISON DES JEUNES DE VIRTON	Stage de sport nature te découverte	2000,00
33.09	Centre jeunes et culture asbl	Rock parade sur le Ravel	2000,00
33.09	centre promotion humaine	promotion de la cohésion sociale au moyen d'activités de conscientalisation	3000,00
33.09	maison des jeunes les 404	regard sur l'Afrique et rencontre avec l'autre	3000,00
33.09	MJC de Couillet asbl	Saga africa	3000,00
33.09	Les faucons rouges	journée commémorative	2500,00
33.09	MAISON DES JEUNES DE MARCHE	Rencontre sur le thème des musiques amplifiées	2500,00
33.09	Maison des jeunes le 404 asbl	culturosport	2500,00
33.09	CID asbl	Conférence début autour du film We feeld the world	1000,00
33.09	Centre d'info et d'animation pour jeunes de la région d'Ath	ta gazette	3000,00
33.09	LE GAZO	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	3750,00
33.09	centre de jeunes asf asbl	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	4000,00
33.09	XL J IXELLES JEUNES	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	4000,00
33.09	REFORM HAINAUT ASBL	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	4000,00
33.09	CARPE DIEM	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	4000,00
33.09	MDJ JEUNE CT CULTUREL RECREATIF	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	6000,00
33.09	FORJ ASBL	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	6500,00
33.09	MDJ DES RECOLLETS	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	7500,00

33.09	Club artisanal culturel de Tamines	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	7500,00
33.09	Club artisanal culturel de Tamines	Soutien au projets jeunes - objectifs 3-4-5	9000,00
33.09	ZULU NATION	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	4000,00
33.09	MJ JEUNES MANIA	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	500,00
33.09	MAISON DES JEUNES VITAMINE Z	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	1000,00
33.09	ECOLO J	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2000,00
33.09	JEUNESSE ET SANTE MOUSCRON	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2000,00
33.09	RESEAU DES NON CONFEDERES	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2000,00
33.09	REFORM	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2000,00
33.09	CENTRE DES JEUNES	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2000,00
33.09	Empreintes	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2800,00
33.09	CENTRE DE JEUNE LE GRAND MOME	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	3000,00
33.09	PETITE MAISON CRT JEUNES ASBL	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	3000,00
33.09	JEUNESSE SCIENTIFIQUES DE Belgique	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	3500,00
33.09	CARPE DIEM	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	4000,00
33.09	CENTRE DE RENCONTRE ASBL	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	4000,00
33.09	COM NAT ACT PAIX ET DE DEVELOP ASBL	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	6000,00
33.09	RESEAU DES NON CONFEDERES	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2500,00
33.09	LA FREGATE	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	6500,00
33.09	ROCKAUCO	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	450,00
33.09	WOODSCOUT	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	2000,00
33.09	COSE TOUJOURS	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	3000,00

33.09	CENTRE COMETE	Soutien aux projets jeunes - objectifs 1-2-6	3000,00
33.09	REFORM BRABANT WALLON	qui se ressemble s'assemble	1000,00
33.09	MJ de Libramont	Coopération jeunes en été	1500,00
33.09	MDJ Les Trixhosaures	de toit à moi, trajet à rêver	2000,00
33.09	MJ Grand Moulin	A l'abordage	3000,00
33.03	SOLIDARCITE	Convention solidarcité 2007/2009 saison 08	15000,00
33.09	CENTRE DE RENCONTRE ASBL	30ème anniversaire	1000,00
33.09	L ECOLE DU CIRQUE DE BRUXELLES	STAGE ROULOTTE - COOPERATION JEUNES EN ETE	2000,00
33.09	LE MIROIR VAGABOND	LA TETE DANS LES ETOILES - COOPERATION JEUNES EN ETE	3000,00
33.09	REFORM HAINAUT ASBL	VIENS JOUER AVEC MOI LE THEATRE TE LE RENDRA - COOPERATION JEUNES EN ETE	1000,00
33.09	CONFEDERATION DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE	Salon de l'éducation 2008	7000,00
33.09	CRIJ ASBL	SUBVENTION 2008	52058,00
33.09	CENTRE SPORTIF ETUDIANT ANIMATIONS ASBL	31E EDITION DES 24 H VELO DE LLN	1250,00
33.09	Coordination des écoles de devoirs de bruxelles	JOURNEE DE PRESENTATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DES EDD DANS LE PROJET DE SENSIBILISATION A LA CREATIVITE ET A LA CULTURE	1250,00
33.03	ECOLE DU CIRQUE DE BRUXELLES	Convention 2006-2008 - année 2008	20000,00
33.09	FOULE THEATRE ASBL	PRIX DU MINISTRE DE LA JEUNESSE	2500,00